

RAPPORT N° 96/4-12
au Conseil Municipal

OBJET

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DU TCSP
ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SODIPARC

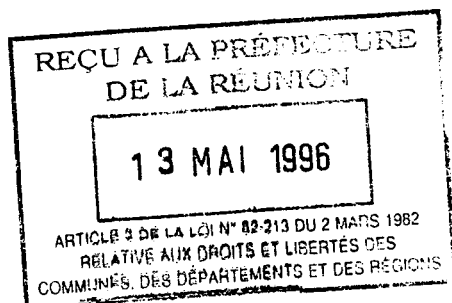
Par Délibération n° 96/4-11 précédente, vous avez approuvé le Schéma Directeur du TCSP et du Réseau de Transport. La mise en oeuvre de ce projet aux enjeux multiples pour l'agglomération nécessite un repositionnement de la collectivité quant à son rôle et à son mode d'intervention.

En effet, la Ville, autorité organisatrice du périmètre de transport urbain, souhaite redéfinir le mode de pilotage institutionnel de la maîtrise d'ouvrage du TCSP, et entend confier un mandat de réalisation à la Société d'Economie Mixte SODIPARC (SOciété Dlonysienne de Gestion des Equipements).

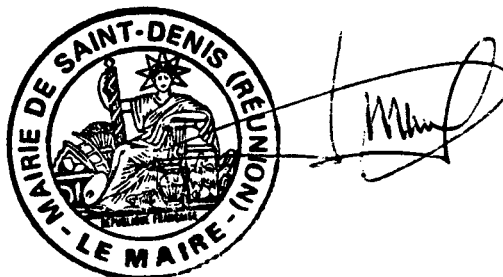
En conséquence, je vous demande :

- d'approuver la Convention de Mandat de réalisation du TCSP entre la Ville et la Société d'Economie Mixte SODIPARC ;
- de m'autoriser à signer cet acte ;
- d'autoriser le mandataire à lancer tous les marchés y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/4-12
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 10 mai 1996

OBJET

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DU TCSP
ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SODIPARC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/4-12 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement, Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions :

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(8 oppositions -dont 2 votes par procuration-)**

ARTICLE 1

Approuve la Convention de Mandat de réalisation du TCSP entre la Ville et la Société d'Economie Mixte SODIPARC (SOciété DIonysienne de Gestion des Equipements).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer cet acte.

ARTICLE 3

Autorise le mandataire à lancer tous les marchés y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 MAI 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

